

-ADR-

Avec la formation professionnelle Transport matières dangereuses ADR, les conducteurs peuvent transporter les matières dites dangereuses comme les explosifs, gaz comprimés, aérosols, solvants, produits inflammables, matières comburantes, toxiques, infectieuses, ou corrosives. Selon l'INRS, « Une marchandise est considérée comme dangereuse selon l'ADR lorsqu'elle présente un risque pour l'homme ou l'environnement. Elle répond alors à différents critères de classement. Elle peut être une matière, un objet, une solution, un mélange, une préparation ou un déchet. Toutes les marchandises dangereuses au transport routier sont soit nommément citées, soit couvertes par des rubriques génériques de l'ADR. » - Brochure du 08/2020

Projet de formation (objectifs) :

- Acquérir/confirmer les connaissances nécessaires pour effectuer, conformément à la réglementation ADR § 8.2 et en toute sécurité, le transport de matières dangereuses. Être sensibilisé aux risques liés au transport des Marchandises Dangereuses.

Support(s) de formation / moyens utilisés :

- Salles de cours, moyens vidéos (vidéo projecteurs), véhicules lourds, pistes de maniabilité, quai, salle mécanique (banc de freinage, découpe d'un moteur, circuit électrique)
- Méthodes magistrale et interrogative en théorie ; démonstrative et mises en situation en pratique

Lieu :

Fougeré – 85480
Le Four

Les Herbiers – 85500
9 Gare des Epesses

INTRA
ou sur demande

Sanction :

- Certificat de formation ADR/TMD
- Attestation / synthèse de stage

Prérequis :

- Être titulaire du [permis de catégorie C](#) ou [CE](#)
- Être titulaire du certificat ADR en cas de recyclage

Profil des formateurs : Formateurs.trices expérimentés et habilités

Durée :

Entre 14h et 21h

Rythme :

Temps complet - 7h/jour

Modalités d'évaluation :

- Mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- Dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;
- Résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation ;
- Entretien final

Modalités d'inscription :

- Selon le financeur : soit suite un devis validé, soit suite à une confirmation d'inscription
- Fournir le certificat de base ADR en cours de validité en cas de recyclage

Modalités de règlement :

- Selon le financeur : chèque, virement ou espèces ; règlement à 30 jours.
- Pour les particuliers, paiements en plusieurs fois négociable après acompte de 30% (la totalité du règlement doit être effectuée avant la fin de la formation)

Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi, et de l'insertion

Code RNCP : RS5629

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026

